



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



AVOCATS SANS FRONTIÈRES
France

Là où la défense n'a plus la parole

ÉDITO

Mobilisation et Engagement

Chères amies, chers amis,

En 2021, ASF France a fait le choix de l'engagement. Résolument mobilisée sur la scène internationale, l'association a maintenu ses actions et a développé de nouveaux projets tournés vers les Objectifs de Développement Durable : appui aux populations les plus vulnérables en faisant notamment du genre un marqueur clé de ses interventions, développement de nouveaux partenariats pour une prise en charge holistique des dossiers de violation des droits fondamentaux, ou encore renforcement de capacités de la société civile sur la documentation, la médiatisation ou la judiciarisation des violations des droits humains.

Malgré les évolutions des contextes sanitaires et socio-politiques de nos zones d'intervention, c'est un mouvement de solidarité accrue envers les défenseurs des droits humains qui s'est déployé sans discontinuité.

Partenaires, bénéficiaires, ou bénévoles, votre expertise et votre parole sont précieuses et nous vous en remercions.



Vincent Fillola
Co-Président



Julien Pourquoié Kessas
Co-Président

TÉMOIGNAGES SANS FRONTIÈRES

« Nous avons entendu parler du Samos Legal Centre par MSF et vous vous êtes immédiatement occupés de notre dossier et nous avez aidés à préparer l'entretien d'asile et à comprendre la procédure d'asile. Grâce à vous le jour de l'entretien nous nous sentions prêtes. Le travail que vous faites pour aider les réfugiés est formidable et vous devez le poursuivre ! »

R. et M. (de Sierra Leone) ont obtenu le statut de réfugié en 2021



« Grâce aux conseils des formatrices, je sais maintenant comment me comporter avec les garçons et mes professeurs pour éviter les cas de viol. Je suis également en mesure de conseiller mes amies. J'encourage ASF France et ses partenaires à multiplier ces activités de sensibilisation et j'appelle les parents à discuter avec les filles de la sexualité car cela pourrait protéger beaucoup de jeunes filles contre les violences basées sur le genre et le viol. »

Safiatou Maïga, élève au lycée de Kanbaga au Mali



« Participer aux Permanences Solidaires est pour moi l'occasion d'apporter ma pierre à l'édifice et de contribuer au travail admirable fourni par ASF France. Ces consultations juridiques gratuites encouragent les justiciables à solliciter de l'aide et favorisent l'accès aux conseils juridiques. L'accès à la justice ne devrait pas être entravé par des considérations économiques. »

Alexandre Ramos, avocat au Barreau de Toulouse



SOMMAIRE

ÉDITO	PAGE 2
SOMMAIRE	PAGE 3
PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	PAGE 4
NOTRE ACTION EN BREF	PAGE 5
LES FEMMES ET LES HOMMES D'ASF FRANCE	PAGE 6

LES PROJETS D'ASF FRANCE



NIGÉRIA

SAFE

Renforcement des capacités des acteurs nationaux et plaidoyer pour mettre fin aux violations graves des droits humains

PAGE 7

ProCAT

Lutte contre la torture

PAGE 9



GUINÉE

PARAJ

Projet d'appui au renforcement de l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables

PAGE 13

RESPECT

Renforcement des capacités de la société civile pour la protection effective des conventions et traités de défense des droits humains

PAGE 14

LUTTE CONTRE LES VBG

PAGE 15

LES TEMPS FORTS

BILAN FINANCIER

ILS NOUS SOUTIENNENT

AGIR AVEC NOUS



MALI

JUGE

Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre

PAGE 10

ProFOTO

Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture

PAGE 11



CAMBODGE

MAJC

Mobilisation des acteurs et accès à la justice pour les cambodgiennes

PAGE 16



GRÈCE

SAMOS LEGAL CENTRE

PAGE 17



CAMEROUN

RECAJUD

Renforcement des capacités de la société civile camerounaise pour l'accès à la justice des personnes en détention

PAGE 12



HAÏTI

IMPLIC

Implication et participation des acteurs pour la protection des droits des personnes privées de liberté

PAGE 18

PAGE 19

PAGE 21

PAGE 22

PAGE 23

Créée en 1998, Avocats Sans Frontières France (ASF France) est une association de solidarité internationale à but non lucratif régie par la loi 1901 qui contribue à **faire respecter les droits fondamentaux**. Notre travail est guidé par **3 valeurs fondamentales** qui se retrouvent au cœur de nos actions : **Justice, Solidarité, Liberté**.



NOS 3 MISSIONS

FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT ET À UNE JUSTICE ÉQUITABLE

pour les personnes vulnérables éloignées de celle-ci, détenues arbitrairement ou torturées.

DÉFENDRE TOUTE PERSONNE PRIVÉE D'UNE DÉFENSE LIBRE

et indépendante ainsi que les défenseurs des droits humains menacés ou violentés dans l'exercice de leur fonction.

RENFORCER LA CAPACITÉ D'AGIR ET L'AUTONOMIE

des acteurs locaux de la défense et de la promotion des droits humains (société civile et acteurs du système judiciaire).

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION

ASF France assure bénévolement la **défense de toute personne dont les droits fondamentaux sont menacés et privée d'une défense libre et indépendante**. Nous intervenons également lorsqu'un avocat subit des pressions liées à sa profession : menaces, incarcérations, assassinats. Au-delà de son statut d'avocat, c'est le citoyen qui est privé de défense et donc de justice.

ASF France a pour vocation de **promouvoir l'accès au droit**, c'est pourquoi nous participons à la mise en place de systèmes d'aide juridique et judiciaire. Dans cette perspective, nous œuvrons afin d'apporter aux personnes les plus vulnérables la protection du droit là

où elle n'existe pas : mise à disposition de services juridiques (consultations itinérantes ou sédentaires), renforcement de systèmes judiciaires, sensibilisation de la population et des acteurs judiciaires...

Enfin, ASF France s'engage à **renforcer la capacité d'agir et l'autonomie des acteurs locaux** de la justice ainsi que de la défense et promotion des droits humains. Pour cela, nous leur apportons une formation initiale et continue adaptée à leurs besoins et à leurs difficultés particulières.

1998 - 2021 : 23 ANS D'ACTION POUR L'ACCÈS AU DROIT

1998

Création d'ASF France par Me François Cantier. Plusieurs avocats, futurs membres d'ASF France, participent au projet fondateur du mouvement Avocats Sans Frontières, « *Justice pour tous au Rwanda* », permettant la tenue de procès équitables avec l'acquittement de centaines d'innocents et l'assistance à des milliers de victimes.

1999

Projet de système d'aide judiciaire au Kosovo : défense des personnes poursuivies pour crimes contre l'Humanité ou crimes de guerre, et formation des avocats, juges et procureurs aux nouveaux instruments juridiques internationaux.



2004

Début de l'intervention au Nigéria : lutte contre la peine de mort et pour l'éradication de la torture dans les lieux de détention. En 2020, ASF France élargira son intervention aux problématiques des exécutions extrajudiciaires et des détentions arbitraires.

2006

Projets d'accès au droit au Cambodge : installation d'avocats sur tout le territoire cambodgien, formation du personnel judiciaire, accès des citoyens à la justice et défense des victimes des Khmers rouges devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).



2008

Début de la collaboration avec ASF Mali pour la défense de personnes injustement détenues, assortie de formations des acteurs de la chaîne pénale sur les outils internationaux de protection des droits humains.

2014

Projet de lutte contre l'homophobie au Cameroun, permettant de sensibiliser et de former les médias, les autorités religieuses et les acteurs de la chaîne pénale à la protection des droits des personnes LGBTI, tout en assurant la défense de ces dernières devant les juridictions nationales.

2015

Défense des droits des migrants à Calais. En 2019, ASF France installe le Samos Legal Centre en Grèce, afin de garantir les droits fondamentaux des demandeurs d'asile.

2016

Deux nouveaux projets : au Tchad, pour la défense de femmes et de mineurs incarcérés et victimes de mauvais traitements; en Côte d'Ivoire pour le soutien aux défenseurs des droits humains, harcelés ou menacés en raison de leur engagement.



2018

Démarrage de deux projets dédiés aux droits des femmes et aux violences basées sur le genre, d'abord dans la province de Battambang au Cambodge, puis en 2019 au Mali.

2021

Trois missions sont menées au Kurdistan irakien et au Rojava (Kurdistan syrien) où près de 200 enfants et 80 femmes français sont actuellement toujours détenus. **ASF France démarre des activités en République de Guinée** relatives à l'accès au droit et à l'appui à la société civile.

LES FEMMES ET LES HOMMES D'ASF FRANCE

Pour la définition et la mise en œuvre de ses missions, ASF France s'appuie sur un conseil d'administration de 15 personnes, représenté par un bureau, et une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de salariés au siège et sur le terrain. Une centaine de membres se réunissent une fois par an en assemblée générale parmi lesquels une cinquantaine de bénévoles apportent leurs savoir-faire et leur temps, au service d'une justice sans frontières.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MATTHIEU BAGARD, Avocat au Barreau de Paris (Secrétaire Général)

JULIEN BAREGUERA, Avocat au Barreau de Toulouse

FRANCOISE BASTIEN-RABNER, Magistrat

FRANCOIS CANTIER, Avocat au Barreau de Toulouse (Président d'Honneur)

FERDINAND DJAMMEN NZEPA, Avocat au Barreau de Toulouse

JULIE FÉVRIER, Avocate au Barreau de Paris

PIERRE GOUZENNE, Magistrat

THÉRÈSE LEPRÊTRE, Avocate au Barreau de Paris

INGRID METTON, Avocate au Barreau de Paris

CLAUDINE PAGE, Avocate et Magistrat honoraire au Barreau de Toulouse (Trésorière)

IVAN PANEFF, Avocat au Barreau de Paris

Julien POURQUIE-KESSAS, Avocat au Barreau de Toulouse (co-Président)

ISABELLE SHOENACKER ROSSI, Avocate au Barreau du Tarn et Garonne

FABIENNE TRUSSES, Avocate au Barreau de Tarbes

PAULINE TUBIANA, Avocate au Barreau de Paris (Trésorière adjointe)

VINCENT FILLOLA, Avocat au Barreau de Paris (co-Président)

LES BÉNÉVOLES

Amanda ALDEN, Ana ALICIA MORINA, Constance ASCIONE LE DRÉAU, Nicolas BARANGER, Manon BARNEL, Murielle BAUGNIET, Anne-Laure BAULIEU, Moussa BAYO, Pauline BECHIEAU, Tanneguy de BELLESCIZE, Jérôme BENSUSSAN, Romain BONY-CISTERNES, Odile Mathilde BOUDOU, Louise BOULET, Stéphane BRABANT, Nina BRIES SILVA, Louise De BRISSON, Marie-José CANTIER, Clémence COTTINEAU, Léa CROS, Bertrand DESARNAUTS, Beby DIEUJUSTE, Jeanne DILESEIGRES, Isabelle DURAND, Charlotte EVENAT, Marianne FARES, Ana FERNANDEZ-MONTES, Beatrice FLEURIS, Françoise FRAIGNEAU, Jean-Pierre GETTI, Gaëlle GIRARDON, Danaé GISSIER, Nathalie GOLDBERG, Joëlle GRANDCLEMENT, Yesmine HACHANA, Geneviève ICHARD, Sabrina KELOUILI, Laurent LATAPIE, Nathalie LEBLANC, Catherine MABILLE, Constance MAINIER SCHALL, Yvener MARCELLUS, Christine MARTINEAU, Carole MENARD, Jimmy MESSINEO, Ilaria MOIOLI, Robin MORA, Henri NAYRAL DE PUYBUSQUE, Jean-Claude NICOD, Sophia NIZARD, Marcelle Denise OMBOMO, Victor PALERMITI, Armelle PAQUIER, Adeline PARADEISE, Gaëlle PASQUIER-DE-SOLAN, Alexia PETRI, Manon PLESSE, Marie REGALDO, François ROGER, Francisco SANCHEZ RODRIGUEZ, Elena SANTOLI, Nelly SMAIL, Emmanuel TJORDMAN, Camille TROSSAT, Marie VAILLANT, Julia VELHO, Amélie VILLAGEON, Caroline WALTER.

L'ÉQUIPE SIÈGE

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Anne Lutun

CHARGÉ(E)S DE PROJETS

Christophe Vincent

Lucie Teixeira (jusqu'en juin 2021)

Fabienne Reviglio (à partir de juin 2021)

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Alexandre Croiziers De Lacvivier

CHARGÉ(E) DE DÉVELOPPEMENT

Elena Magoni (jusqu'en juillet 2021)

Matthias Cognaud (à partir de juillet 2021)

CHARGÉE DE COMMUNICATION

Chloé Larcher

LES STAGIAIRES

Jeanne Deplace et Mélanie

Canovas (Assistants de

coordination), Réanne Maafré et

Cosima Pietri (Assistants de

communication), Eileen Chaix et

Félix Carreiro (Assistant(e)s de

direction)

LES ÉQUIPES TERRAIN

CAMBODGE

CHEFFE DE PROJET MAJC

Savyuth KY

AVOCAT(E)S

Nith Niteyana

Pang Vuthy

CAMEROUN

CHEF DE PROJET RECAJUD

Aubin Nzali

ADMINISTRATEUR FINANCIER

ET LOGISTIQUE (AFL)

Hervé Keubeng

GRÈCE

CHEFFE DE PROJET SAMOS

Ingrid Ligot (jusqu'en juillet 2021)

Bláithín Quigley (à partir de juillet 2021)

ASSISTANTE LEGALE ET TECHNIQUE

Bláithín Quigley (jusqu'en juillet 2021)

AVOCATES

Dimitra Dokanari

Dimitra Serafeimidi

Panagiota Karanika

GUINÉE

CHEF DE PROJET RESPECT

Alhassane Souare

AFL

Kabinè Toure

HAÏTI

CHEF DE PROJET IMPLIC

Marc Daly Joassaint

ASSISTANTE COORDINATION

Misstherly Casseus

MALI

CHEF DE PROJET PROFOTO

Fousseyni Maiga

CHEF DE PROJET JUGE

Kola Togo (jusqu'en avril 2021)

Lalé Michel Traoré (mars 2021 - juillet 2021)

Saïfoulaye Saïdou Sidibe (à partir de septembre 2021)

AFL

Ousmane Sidibe

NIGÉRIA

DIRECTRICE DU BUREAU ASF FRANCE AU

NIGÉRIA

Angela Uwandu Uzoma-Iwuchukwu

RESPONSABLE DU SUIVI DES CAS PROCAT

Edugie Amihere

CHARGÉ DE COMMUNICATION

Chinedu Christopher Gbulie

AFL

Valentine Lazarus

ASSISTANTE JUDICIAIRE

Jovita Membis

SAFE | Renforcement des capacités des acteurs nationaux et plaidoyer pour mettre fin aux violations graves des droits humains

« Un jour, des policiers armés sont entrés dans mon salon de coiffure et m'ont arrêté en me disant qu'un vol à main armée avait eu lieu à proximité et que je faisais partie des suspects. Ils m'ont emmené de force au poste de police, d'où j'ai été transféré à l'unité SARS qui m'a lourdement torturé puis transféré à la prison de Kirikiri. J'y suis resté pendant 7 ans sans jamais passer devant un tribunal » Abiodun A., coiffeur dans l'État d'Oyo et bénéficiaire du projet SAFE

PRÉSENTATION DU PROJET

La torture, les mauvais traitements, la détention arbitraire et les exécutions extrajudiciaires sont des pratiques couramment utilisées par les représentants de l'État au Nigéria. Le personnel de police procède régulièrement à des exécutions sommaires de personnes accusées ou soupçonnées de crime, utilise la torture comme principal moyen d'enquête et pratique l'extorsion de manière quasi systématique. De plus, les agences de sécurité de l'Etat recourent également à des détentions arbitraires, souvent justifiées par la lutte contre le groupe Boko Haram et qui sont également utilisées contre les défenseurs des droits humains, des dirigeants d'organisations de la société civile ou des journalistes, en violation de la loi nationale sur la liberté de l'information. La torture par des policiers ou d'autres services de sécurité de l'État est également un problème majeur et des "chambres de torture", salles spéciales où les suspects sont torturés pendant leur interrogatoire, ont été identifiées dans des sections de police de divers États. L'impunité de ces actions conduit à une absence de confiance de la population nigériane dans la capacité de la police à la protéger : elle est perçue comme l'ennemie du peuple.

OBJECTIFS DU PROJET

Renforcer les capacités des acteurs nationaux en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions en cas de violations graves des droits humains commises par les services de sécurité de l'État.

Reconnaître la responsabilité des organismes de sécurité de l'État concernant les violations graves des droits humains, et obtenir une réparation pour les victimes grâce au renforcement du programme d'aide juridique pro bono du barreau nigérian.

Mettre en place des actions de plaidoyer visant à influencer les politiques publiques, les attitudes sociales et les processus politiques concernant les violations graves des droits humains par les agences de sécurité de l'État.



PERSPECTIVES

Formation des agents de sécurité de l'État à de meilleures pratiques en matière de droits humains.

Assistance juridique menée par des avocats qualifiés pour plaider les cas de violations graves des droits humains commises par la police.

Pétitions aux organes internationaux des droits humains sur des cas symboliques.

Tables rondes pour proposer des solutions aux violations graves des droits humains.

Concertation entre la police et des OSC pour définir des stratégies afin d'améliorer le respect des droits humains par la police.

Actions de plaidoyer auprès des responsables des agences de sécurité de l'État et des acteurs clés du système judiciaire.

Sensibilisation des populations sur les violations graves des droits humains commises par la police, la lutte contre l'impunité et les droits des victimes.

RÉALISATIONS EN 2021

50 cas de torture, d'incarcération arbitraire ou d'exécution extrajudiciaire pris en charge.

36 policiers et membres des OSC ont participé à une « Situation Room » sur les violations des droits humains perpétrés par les agences de sécurité.

101 autorités rencontrées au niveau fédéral et 23 au niveau national (plaidoyer).

71 journalistes et membres d'OSC formés à documenter les cas de violations des droits humains.

132 membres de la police et d'autres organismes de sécurité de l'État formés sur les meilleures pratiques en matière de droits humains.

174 personnes issues des agences de sécurité de l'État, des OSC, des Ministères concernés et de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) ont participé à des tables rondes.

20 avocats ont participé à la réunion annuelle de coordination et de partage d'expériences.

Des actions de communication autour des violations graves des droits humains au Nigéria ont été diffusées.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Le **Nigerian Bar Association (NBA)** est une association professionnelle composée de tous les avocats enregistrés au barreau nigérian. Elle a un statut d'observateur à la commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) et un partenariat avec de nombreuses ONG nationales et internationales relatives aux droits humains, à l'Etat de droit et à la bonne gouvernance au Nigeria et en Afrique en général.



L'**Organisation Carmélite pour l'Intérêt des Prisonniers (CAPIO)** fut établie en 1992 afin de défendre les droits, les besoins et la dignité des prisonniers. Elle promeut une véritable justice par le biais du plaidoyer et d'actions de promotion pour sensibiliser la population générale sur ces problématiques.



NIGÉRIA

Durée du projet : janvier 2021 - décembre 2021
Zones d'intervention : Etats d'Edo, Enugu, Kaduna, Imo et Lagos

ProCAT | Lutte contre la torture

« La plupart des personnes arrêtées, et notamment les plus pauvres et vulnérables, sont brutalisées par la police. La plupart du temps, elles sont contraintes par la force à confesser leur implication dans des crimes qu'elles n'ont pas commis. Ces confessions sont ensuite utilisées à leurs dépens pour les condamner lors des procès. » Angela Uwandu Uzoma-Iwuchukwu, Responsable du bureau d'ASF France au Nigéria

PRÉSENTATION DU PROJET

Bien que le Nigéria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture (UNCAT) en 2001 et promu fin 2017 une loi interdisant les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, de nombreux obstacles s'opposent à leur application effective. La torture est largement répandue au Nigéria et employée systématiquement par les forces de sécurité lors des interrogatoires.

Cette pratique est rendue possible par une double insuffisance : celle de l'accès à la justice d'une part et de l'impunité des auteurs d'autre part. Les violences policières, les détentions arbitraires ou abusives, les prononcés de peines cruelles ne sont contrecarrés ni par les avocats, ni par la population, qui est mal informée de ses droits, mal défendue et méfiante vis-à-vis des autorités judiciaires.



PERSPECTIVE

Aide juridictionnelle gratuite aux personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire.

OBJECTIFS DU PROJET

Contribuer à la réduction des actes de torture de toute la chaîne judiciaire.

Améliorer l'accès à la justice et aux services juridiques pour les personnes victimes de torture.

Renforcer les connaissances et compétences des autorités judiciaires.

Promouvoir une meilleure connaissance et application des principes de la Convention des Nations Unies contre la Torture (UNCAT).

RÉALISATIONS EN 2021

70 personnes victimes de torture ont eu accès à la justice

16 cas de projets précédents ont été clôturés avec succès et dans certains cas le tribunal a condamné les auteurs à des dommages et intérêts

75 avocats ont été formés virtuellement à la prise en charge des cas de torture

76 journalistes ont été renforcés sur pour traiter les questions relatives aux violations des droits humains

40 autorités nationales ont participé à une table ronde sur les violations des droits humains et l'utilisation de la torture par les agences de sécurité nigérianes

1 vidéo reportage sur l'utilisation de la torture au Nigéria par les agences de sécurité a été réalisée et diffusée.

PARTENAIRES TECHNIQUES

La **Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)** du Nigéria sert de mécanisme extrajudiciaire qui protège les droits humains de la population nigériane. Elle s'assure du bon respect des droits humains, aide les victimes de violations et appuie le gouvernement nigérien pour la mise en place de politiques en matière de droits humains.



Le **Nigerian Bar Association (NBA)** est une association professionnelle composée de tous les avocats enregistrés au barreau nigérien. Elle a un statut d'observateur à la commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) et un partenariat avec de nombreuses ONG nationales et internationales relatives aux droits humains, à l'Etat de droit et à la bonne gouvernance au Nigeria et en Afrique en général.



JUGE | JUstice pour les survivantes des violences basées sur le Genre

« Au Mali, les VBG sont un véritable fléau : violences domestiques, viols, excisions, mariages précoces, auxquels s'agrègent des violences liées aux conflits armés qui traversent le pays. L'immense majorité des femmes sont en situation de grande vulnérabilité culturelle et économique et n'ont pas accès à la justice. Nos actions, déployées avec des partenaires courageux, contribuent à la lutte contre l'impunité trop longtemps tolérée. » Françoise Bastien-Rabner, Magistrate et bénévole référente Mali

PRÉSENTATION DU PROJET

Le Mali est affecté depuis janvier 2012 par une crise multidimensionnelle à la fois politique, institutionnelle, sécuritaire, humanitaire, identitaire, territoriale et socioculturelle. Dans ce contexte aussi perturbé que complexe, le Mali est devenu un lieu où la loi du plus fort a remplacé l'État de droit : intégrité menacée, coup d'État militaire et violations graves des droits humains. On assiste ainsi à une forte dégradation de la situation sécuritaire, caractérisée par une augmentation significative de graves violations de droits humains au détriment des populations les plus vulnérables. Ce constat fait écho au sort réservé aux femmes maliennes dans le pays, massivement victimes de violences physiques commises dans la sphère domestique et publique, de violences sexuelles sous la forme d'agressions, de mutilations ou de mariages forcés, et de violences psychologiques. La violence basée sur le genre (VBG) est systémique et culturellement ancrée au Mali. Selon EDSM-VI 2018 (Enquête Démographique et de Santé-Mali, 2018), la moitié des femmes (49 %) de 15-49 ans en union ou en rupture d'union ont subi à n'importe quel moment de leur vie des actes de violence émotionnelle, psychologique, physique et sexuelle.

RÉALISATIONS EN 2021

30 membres d'ASF Mali et de WiLDAF outillés sur les techniques de formation en matière de VBG.

80 acteurs de la chaîne pénale et médecins dans le domaine des VBG formés.

19 avocats formés pour le traitement des dossiers de VBG.

24 cas de VBG identifiés pris en charge.

215 étudiants issus de 6 organismes de formations formés sur les VBG et les VSLC.

3124 personnes sensibilisées sur les VBG.



OBJECTIFS DU PROJET

Appuyer les femmes survivantes de VBG à bénéficier d'une prise en charge holistique et adéquate de leur dossier conduisant à la condamnation des présumés responsables et à la réparation de leur préjudice.

Mener des actions de plaidoyer, de veille et de sensibilisation pour influencer les politiques publiques et les attitudes sociales concernant le respect des droits des femmes et les VBG.

PERSPECTIVES

Seconde session de renforcement des capacités des membres d'ASF Mali et du WiLDAF de Ségou et Mopti sur les techniques de formation en matière de VBG.

Formation des acteurs de la chaîne pénale, des médecins et des organismes de formation en matière de VBG et VSLC.

Prise en charge holistique des cas de VBG identifiés.

Promotion d'une assistance pro bono des avocats.

Renforcement des connaissances juridiques des parajuristes, des journalistes et des leaders communautaires et religieux en matière de VBG et VSLC.

Actions de plaidoyer afin de renforcer le cadre légal par l'adoption d'un texte d'incrimination des VBG, et de réglementer la profession de parajuristes.

Sensibilisation des populations et notamment des femmes en matière de VBG.

PARTENAIRES TECHNIQUES

L'association **Women in Law and Development in Africa (WiLDAF)** Mali, membre d'un vaste réseau panafricain, est dédié à promouvoir et à renforcer les stratégies qui lient le droit au développement afin d'accroître la participation et l'influence des femmes pour l'émergence d'une culture d'exercice et de respect des droits des femmes en Afrique.



Avocats Sans Frontières Mali (ASF Mali) est une association de défense des droits humains qui a pour objectif d'assurer la défense des libertés publiques et privées, des droits humains et des peuples et la défense des intérêts moraux et des principes essentiels de la profession d'avocat.



ProFOTO | Promotion des droits Fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la Torture

« La détention au Mali est assimilable à un parcours du combattant. Les personnes en détention sont considérées comme des « sous-hommes » qui ne méritent aucune attention particulière. Rappeler aux acteurs de la chaîne pénale, ainsi qu'aux autorités, les droits dont disposent les personnes en détention, est le meilleur moyen de garantir un minimum de dignité dans nos prisons et de prévenir les actes de torture. » Fousseyni Maiga, chef de projet ProFOTO

PRÉSENTATION DU PROJET

Le système pénitentiaire malien est confronté à de nombreux défis : surpopulation carcérale, absence de séparation catégorielle des détenus, imperfection des dispositifs sécuritaires, insuffisante formation du personnel, déficit de contrôle de la durée et des conditions de détention des personnes privées de liberté et inefficacité de la politique de réinsertion. Cette situation est propice au développement de comportements inadaptés au détriment des détenus, alors même que les 59 centres pénitentiaires au Mali connaissent une dégradation quasi constante, accentuée par la crise multidimensionnelle qui perdure depuis 2012. En amont, les forces de police et de gendarmerie sont aussi confrontées à un manque drastique de moyens et à un déficit de formation pouvant conduire dans certains cas à des actes de tortures et des mauvais traitements infligés aux personnes suspectées. Celles-ci se retrouvent privées de liberté bien souvent au-delà des délais légaux, dans des conditions indignes, alors même que la « religion de l'aveu » peut conduire à des pratiques condamnables.

RÉALISATIONS EN 2021

Organisation de sessions de formation à l'encontre des acteurs de la chaîne pénale, des forces de l'ordre et du personnel pénitentiaire afin de prévenir les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Rencontres de plaidoyer avec les décideurs politiques et organisation d'une table ronde afin d'inciter l'État malien à remplir ses obligations en matière de prévention de la torture.

Renforcement des capacités des membres de la CNDH sur la réalisation de visites dans les lieux de détention, la torture et les techniques d'enquête et de reporting.

OBJECTIF DU PROJET

Promouvoir une meilleure connaissance et application des dispositifs de prévention de la torture par le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale et le plaidoyer pour la prévention de la torture dans les lieux de privation de liberté.



PARTENAIRES TECHNIQUES

La **Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)**, créée par la Loi n°2016- 036 du 07 juillet 2016, est une Autorité Administrative Indépendante. Elle a principalement pour mission la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Avocats Sans Frontières Mali (ASF Mali) est une association de défense des droits humains qui a pour objectif d'assurer la défense des libertés publiques et privées, des droits humains et des peuples et la défense des intérêts moraux et des principes essentiels de la profession d'avocat.



CAMEROUN

Durée du projet : juin 2020 - décembre 2021
Zones d'intervention : Bafoussam, Bamenda, Buéa, Yaoundé

RECAJUD | REnforcement des CApacités de la société civile camerounaise pour l'accès à la JUstice des personnes en Détention

« Nous rencontrons des personnes qui passent 12 ans en détention préventive pour simplement n'avoir pas pu présenter une carte nationale d'identité lors d'un banal contrôle de police. Le projet RECAJUD a permis à 2600 pensionnaires de centre de détention d'avoir accès à un avocat qui a pu leur prodiguer des conseils nécessaires pour défendre leur cause. » Aubin NZALI, chef de projet RECAJUD

PRÉSENTATION DU PROJET

La surpopulation carcérale représente un défi majeur au Cameroun. Cette situation inquiétante est liée à l'étroitesse des locaux, au nombre élevé de détenus, aux lenteurs dans les procédures et à la répression accrue de la part des autorités en charge des poursuites. Dans le but de lutter contre le surpeuplement des prisons et les mauvaises conditions de détention, la loi 2016-7 du 12 juillet 2016 a introduit les peines alternatives dans le Code pénal camerounais. Le Ministre de la Justice, Laurent Easo, a mis en avant le rôle de ces dernières dans le désengorgement carcéral, mais aussi dans l'accompagnement des détenus vers la réinsertion et la resocialisation. Cependant l'article 26, relatif aux travaux d'intérêt général, renvoie la définition de leurs conditions d'application à un texte supplémentaire n'ayant pas encore été promulgué. La loi est donc inapplicable dans les faits. Dans ce contexte, la situation des plus vulnérables – notamment les personnes LGBTI, les femmes et les mineurs – s'avère préoccupante. En effet, ce sont les premières catégories de population à subir les revers de la surpopulation carcérale et des conditions carcérales difficiles. Elles n'ont généralement pas connaissance de leurs droits et supposent que leurs conditions de vie sont conformes à ce que leur octroie leur statut de détenu.



OBJECTIFS DU PROJET

Apporter une aide juridique appropriée aux détenus, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité, par des membres de la chaîne pénale formés de manière adéquate.

Rouvrir le dialogue sur l'application effective des peines alternatives entre les différents acteurs intervenant dans la protection des droits des personnes privées de liberté.

RÉALISATIONS EN 2021

2955 détenus ont bénéficié d'une consultation juridique gratuite.

91 détenus ont bénéficié d'une assistance juridique gratuite.

109 acteurs clefs ont pris part aux tables rondes pour la mise en place des peines alternatives.

82 acteurs de la chaîne pénale et des autorités ont participé au colloque national portant sur les peines alternatives.

453 personnes ont pris part aux causeries éducatives.

PERSPECTIVES

Assistance judiciaire auprès des détenus les plus vulnérables.

Actions de plaidoyer pour l'application des peines alternatives auprès des décideurs politiques.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Le Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH) œuvre à la promotion et à la protection des droits humains et de la gouvernance. Ses membres travaillent pour un seul but : la culture des droits humains au Cameroun.



Avocats Sans Frontières Cameroun (ASF Cameroun) a pour mission de contribuer à l'application effective des droits humains universellement reconnus, d'œuvrer partout où cela s'avère nécessaire à l'instauration ou à la restauration de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit de bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective.



GUINÉE

Durée du projet : novembre 2020 - mai 2023

Zones d'intervention : régions de Conakry, Kankan, Kindia, Labé, N'Zérékoré

PARAJ | Projet d'Appui au Renforcement de l'Accès à la Justice des personnes les plus vulnérables

« C'est pour nous un plaisir et un honneur de travailler sur le projet PARAJ. Nous avons une bonne connaissance du terrain, notamment du système judiciaire dans son ensemble ainsi que des procédures judiciaires. Travailler avec de grandes institutions internationales telles qu'ASF France et COGINTA pourra aider à faire grandir davantage notre organisation quant à la gestion de projets sous plusieurs formes. »

Foromo Frédéric Loua, Directeur exécutif de MDT à Conakry et avocat au Barreau de Guinée

PRÉSENTATION DU PROJET

Trois Cliniques Juridiques (CJ) ont été mises en place par la société civile, en particulier l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH) et Les Mêmes Droits pour Tous (MDT), à Conakry et N'Zérékoré en 2015, et Kankan en 2017. Leur mission est de fournir des services d'assistance judiciaire gratuite et d'améliorer l'accès à la justice dans ces localités. Cependant, faute de moyens humains et matériels, ces cliniques ne permettent pas de répondre à la demande grandissante d'assistance judiciaire provenant des juridictions et des prisons toujours plus surpeuplées.

De plus, l'instabilité politique et la pandémie de COVID-19 ont créé une pression supplémentaire sur les établissements pénitentiaires et les détenus en situation de vulnérabilité.

Enfin, aucune coordination n'existe entre ces Cliniques Juridiques et les actions de justice de proximité des Maisons de Justice (MJ) sous tutelle du Ministère de la Justice. Ainsi, PARAJ vise à pérenniser les actions des Cliniques Juridiques et des Maisons de Justice, et à renforcer leurs liens, afin de garantir un concept de justice de proximité plus efficace, holistique et inclusive, et de permettre une plus grande couverture géographique.



OBJECTIF DU PROJET

Appuyer les OSC en matière de consolidation de l'État de droit, à travers le renforcement de l'accès à la justice des personnes vulnérables et la lutte contre l'impunité en République de Guinée.

RÉALISATIONS EN 2021

Appui technique à l'élaboration d'un manuel de prise en charge de l'assistance judiciaire gratuite des personnes les plus vulnérables.

Évaluation des besoins de formation des acteurs de la justice de proximité.

Élaboration du plan de formation sur la base des besoins spécifiques de chaque public cible.

PERSPECTIVES

Activités de formation à destination des acteurs juridiques de proximité sur les droits humains nécessaires à l'accompagnement des personnes vulnérables et la maîtrise des techniques d'accueil du public.

PARTENAIRES TECHNIQUES

COGINTA est une organisation internationale spécialisée dans les domaines de la gouvernance sécuritaire et judiciaire, de la cohésion sociale et de l'État de droit.

COGINTA

L'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH) apporte un appui judiciaire aux victimes des graves violations des droits humains en Guinée, lutte contre l'impunité et pour la réconciliation nationale.



Mêmes Droits pour Tous (MDT) est une ONG de défense et de promotion des droits de l'homme qui a été fondée en 2004 par des avocats guinéens et des jeunes professionnels du droit dans le but de lutter contre les violations des droits humains en Guinée.



RESPECT | Renforcement des capacités de la Société civile pour la Protection Effective des Conventions et Traités de défense des droits humains

« L'utilisation des acquis de la formation sur la méthodologie de collecte, d'analyse et de suivi des violations des droits humains a permis à notre plateforme de réaliser une formation à l'intention des Forces de Défense et Sécurité (FDS) et des élus locaux sur la documentation des violations des droits humains. Les résultats de l'atelier ont renforcé la collaboration entre les FDS et les services décentralisés du ministère de la Justice dans la gestion des cas des violations des fondamentaux en Guinée. » Mamadou Kaly Diallo, Jeunes leaders pour la Démocratie et le Développement (JDD)

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet RESPECT est le fruit de la consultation faite par ASF France auprès de la société civile guinéenne et des partenaires appuyant cette dernière qui a permis d'élaborer une cartographie précise des actions passées et en cours, d'analyser les expertises et besoins des organisations de la société civile (OSC) et ainsi d'identifier des besoins spécifiques. Ce processus a abouti à la définition d'une stratégie d'intervention pour permettre une connaissance précise de l'évolution des droits humains et pour appuyer la société civile et atteindre les changements significatifs dans le respect des droits humains par l'État. Ce projet fait également écho à un agenda des droits humains rythmé par une intensification des tensions politiques et par l'EPU de la Guinée qui a démarré en janvier 2020. Par la mise en place de formations communes destinées à des OSC agissant de manière isolée, le réseau des OSC sera renforcé dans ses compétences techniques, dans sa visibilité et dans son impact auprès de la population et des parties prenantes.



OBJECTIFS DU PROJET

Assurer le suivi rapproché des violations des droits humains en Guinée dans un contexte fragilisé par une crise politique et la pandémie de Covid-19.

Mettre en place un suivi et une analyse de l'évolution de la situation des droits humains en Guinée aggravée par la pandémie.

Renforcer les capacités de la société civile guinéenne dans la recherche et le plaidoyer auprès des autorités nationales, internationales et onusiennes.

RÉALISATIONS EN 2021

60 OSC guinéennes formées sur leurs capacités d'identification, d'analyse et de réponses en termes de violations des droits fondamentaux, totalisant 120 stagiaires sur quatre sessions de formations, dont 39 participantes.

25 juristes, parajuristes, avocats et magistrats membres de la société civile guinéenne formés sur la défense effective des droits humains devant les juridictions et autorités compétentes en République de Guinée.

Plusieurs rencontres et échanges avec des défenseurs des droits humains guinéens autour d'une part des enjeux liés au coup d'Etat du 5 septembre 2021 et d'autre part de ceux liés aux droits civils et politiques, et à l'accès à la justice en Guinée. En conduisant ces échanges qui vont se poursuivre en 2022, ASF France envisage de produire plusieurs études et analyses détaillées de la situation des droits humains en Guinée.

PERSPECTIVES

Renforcement de capacités de 125 défenseurs des droits humains représentant 63 organisations de la société civile.

Suivi et documentation précis de l'évolution des droits humains dans le pays à travers notamment la diffusion et la publication d'études et analyses spécifiques.

GUINÉE

Durée du projet : octobre 2021 - avril 2022

Zones d'intervention : Conakry, Kankan et N'Zérékoré

Lutte contre les VBG

« En Guinée, nous avons une législation bien fournie en matière de droits des femmes. L'un des plus grands défis qui se posent est la judiciarisation des cas notamment les cas de viol et de mutilation génitale féminine (MGF), rendue difficile par la pression que subissent les victimes de VBG de la part de la société et de la communauté, car ce sont souvent des violences commises par un proche. Un second défi est l'absence de mécanisme de prise en charge des victimes de VBG au niveau de l'État, alors même que souvent les victimes sont des personnes vulnérables qui n'ont pas de ressources pour faire face aux frais juridiques, médicaux, etc. Ce sont donc les ONG qui jouent ce rôle et proposent des mécanismes d'accueil et d'accompagnement judiciaire, médicale et psychologique. » Alseny Sall, porte-parole de l'OGDH

PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le monde, 35% des femmes ont subi au moins une fois des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime, ou bien des violences sexuelles de la part d'une autre personne. Ce chiffre ne tient pas compte du harcèlement sexuel (selon ONU Femmes). En République de Guinée, des progrès réels ont été réalisés en matière de droits des femmes et d'égalité femmes-hommes, grâce aux programmes et projets mis en œuvre par le gouvernement, les partenaires au développement, les ONG et les organisations féministes de la société civile. Toutefois, ceux-ci se heurtent à de nombreux obstacles d'ordre institutionnel et socioculturel. La situation des femmes demeure marquée par un accès limité aux services sociaux et aux ressources de production, une participation restreinte aux processus de décision à tous les niveaux et une faible reconnaissance de leurs droits. Selon le rapport d'Enquête Nationale sur les VBG de 2017, 80,2% des femmes des 15-64 ans ont subi au moins une fois à n'importe quel moment de leur vie des actes de violence émotionnelle, psychologique, physique ou sexuelle. Ainsi, le projet de lutte contre les VBG en Guinée propose un renforcement de capacités et un appui aux deux organisations partenaires assureront la durabilité de leurs projets en permettant aux acteurs de la chaîne pénale ainsi qu'aux ONG de protection des droits des femmes de mettre en pratique les connaissances acquises lors des formations et de sensibiliser les médias aux enjeux autour des droits des femmes.

OBJECTIF DU PROJET

Renforcer la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VBG.



RÉALISATIONS EN 2021

40 journalistes et acteurs des médias, dont 16 femmes, ont renforcé leurs capacités en matière de droits des femmes lors d'un atelier de vulgarisation d'une étude du cadre juridique et institutionnel des droits des femmes.

Prise en charge des cas de VBG.

PERSPECTIVES

Activité de formation à destination des ONG de protection des droits des femmes et des acteurs de la chaîne pénale afin de lutter contre les crimes sexuels et les VBG.

Consultations juridiques gratuites auprès des victimes de VBG et prise en charge de cas de VBG.



PARTENAIRES TECHNIQUES

L'**Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH)** apporte un appui judiciaire aux victimes des graves violations des droits humains en Guinée, lutte contre l'impunité et pour la réconciliation nationale.



Mêmes Droits pour Tous (MDT) est une ONG de défense et de promotion des droits de l'homme qui a été fondée en 2004 par des avocats guinéens et des jeunes professionnels du droit dans le but de lutter contre les violations des droits humains en Guinée.



CAMBODGE

Durée du projet : décembre 2018 - juin 2021
Zone d'intervention : Province de Battambang

MAJC | Mobilisation des acteurs et Accès à la Justice pour les Cambodgiennes

« Banteay Srei et ASF France m'ont aidée du début jusqu'à la fin de ma procédure judiciaire. Lorsque le tribunal a déclaré que j'avais le droit de récupérer mes filles et de divorcer, j'étais tellement heureuse. Maintenant que tout est fini, je me suis engagée à essayer de trouver un emploi pour avoir un revenu pour élever mes filles. » Mme A., bénéficiaire du projet

PRÉSENTATION DU PROJET

Au Cambodge, plusieurs instruments juridiques protègent les droits des femmes et des jeunes filles. Cependant en pratique, la mise en œuvre de ces législations et politiques reste très limitée, y compris dans la province de Battambang où de nombreuses femmes et jeunes filles sont victimes de violences basées sur le genre (VBG) et n'ont que trop peu souvent accès à la justice. Le projet MAJC a pour finalité de favoriser l'accès à la justice des femmes victimes de VBG grâce à une prise en charge adéquate d'une part, et de sensibiliser la communauté aux droits des femmes et aux violences qu'elles subissent, d'autre part. À cet effet, le projet intervient à différentes échelles – au niveau de la Province, des districts et des villages – et s'adresse à une diversité d'acteurs, qu'ils soient acteurs de la chaîne pénale, acteurs associatifs ou membres des communautés.

OBJECTIFS DU PROJET

Renforcer l'État de droit au Cambodge pour une société protectrice des droits des femmes et des jeunes filles.

Contribuer à la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes filles, notamment leur droit d'accès à la justice, et à la réduction des VBG dans la province de Battambang.

RÉALISATIONS EN 2021

7 cas de femmes ou de jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de VBG clôturés.

2 émissions radiophoniques de sensibilisation sur les droits des femmes et des filles diffusées à la Radio Nationale de Battambang.

1 table ronde sur l'accès à la justice des femmes.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Banteay Srei est une ONG de femmes cambodgiennes qui donne aux femmes les moyens d'améliorer leur situation politique, économique et psychosociale en mobilisant les communautés, en plaidant pour la justice entre les sexes et en engageant les hommes dans l'égalité des sexes.

Le **Département Provincial des Affaires Féminines (DPAF)** est l'une des branches du ministère des Affaires féminines à Battambang qui vise la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au Cambodge. Ce ministère joue un rôle de catalyseur et de défenseur afin d'encourager les institutions publiques, la société civile et le secteur privé à intégrer l'égalité entre les genres dans leurs politiques et leurs programmes, ainsi qu'un rôle de coordinateur et de facilitateur pour l'intégration de la dimension genre au sein du gouvernement.



GRÈCE

Durée du projet : depuis janvier 2019

Zone d'intervention : île de Samos

Samos Legal Centre

« Quand j'ai rencontré l'avocate, Naya, elle m'a tout expliqué et j'ai pu lui parler des erreurs de traduction parce que dans la décision négative, il semblait que le service d'asile grec ne me croyait pas. Finalement, après quatre mois d'attente, Naya m'a dit que j'avais reçu la protection internationale. Je ne pouvais pas y croire... J'étais tellement heureux. » Lucky, bénéficiaire du projet

PRÉSENTATION DU PROJET

Samos, une île de la mer Égée, est située en face de la côte turque. Sa situation géographique en fait l'un des principaux points d'entrée des demandeurs d'asile qui traversent la Turquie pour demander une protection internationale en Europe. En réponse à l'important manque d'assistance juridique sur l'île, ASF France a ouvert le Centre juridique de Samos afin de fournir un soutien juridique aux demandeurs d'asile qui sont sous restriction géographique à Samos. Avec l'ouverture d'un nouveau camp " contrôlé fermé " en septembre 2021, le premier de ce type dans l'Union européenne, de nombreuses organisations ont quitté Samos, faisant du Samos Legal Centre l'un des seuls acteurs juridiques indépendants sur l'île. L'équipe composée d'avocats grecs et de bénévoles internationaux et communautaires travaille en coopération avec les acteurs et partenaires locaux pour garantir l'accès à la justice et que le droit de demander l'asile soit protégé.

PERSPECTIVES

Information et conseil juridique sur la procédure d'asile et les différents moyens d'action.

Préparation aux entretiens de demande d'asile.

Prise en charge de dossiers devant les Comités d'appel.

Identification et orientation des cas de personnes en situation de vulnérabilité.

Ateliers d'information et de sensibilisation sur la procédure d'asile.

Soutien dans le cadre de procédure de réunification familiale.

Préparation et introduction des demandes de réexamen.

Introduction de demandes de mesures provisoires devant la CEDH pour des demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité.

OBJECTIF DU PROJET

Contribuer à garantir le droit de demander l'asile et à protéger les droits fondamentaux des demandeurs d'asile.

RÉALISATIONS EN 2021

619 bénéficiaires ont été accompagnés dont 226 femmes et 379 personnes en situation de vulnérabilité (victimes de torture, de traite des êtres humains ou de violence sexuelle, grossesse de plus de 7 mois, nouvelles mères, appartenance à la communauté LGBTQI).

34 cas ont été soutenus dans le cadre de leur procédure d'appel.

Suivi des 28 précédentes demandes de mesures provisoires pour 32 personnes, dont 25 enfants, en situation de vulnérabilité ont été soumises à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

4 demandes de réunification familiale ont été soutenues.

25 demandes de réexamen.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Samos Volunteers est un mouvement de bénévoles offrant aux demandeurs d'asile une éducation informelle, des services d'hygiène et un soutien psychosocial.



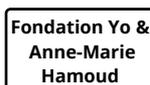
Refugee Law Clinic Berlin est une association d'étudiants offrant des conseils juridiques gratuits et indépendants aux migrants à Berlin et Samos.



International Rescue Committee est une association qui répond aux pires crises humanitaires et aide les gens à survivre et à reconstruire leur vie.



Human Rights Lawyer Project -fondé en 2020 à Samos par des travailleurs humanitaires- a établi une voie d'orientation juridique pour les demandeurs d'asile et les réfugiés qui souhaitent déposer une plainte ou demander une assistance juridique lorsqu'ils ont été victimes d'une violation des droits humains.



IMPLIC | IMPLIcation et participation des acteurs pour la protection des droits des personnes

« *Le système judiciaire haïtien n'est pas épargné par la faiblesse institutionnelle qui caractérise l'administration publique haïtienne. L'accès à la justice est un luxe et des milliers de personnes sont détenues dans des conditions irrégulières, subissant les effets pervers et irréversibles de la détention préventive prolongée. Se pose aussi le problème de la qualité de l'assistance légale disponible. Ce service est souvent fourni par des avocats inexpérimentés et avec des moyens très limités.* » Marc-Daly Joassaint, chef de projet IMPLIC

PRÉSENTATION DU PROJET

La surpopulation carcérale en Haïti conduit à des conditions inhumaines de détention. Selon le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, elle est principalement due au nombre élevé d'arrestations arbitraires et au recours fréquent à la détention préventive. En 2021, la détention préventive prolongée représente 82% des détenus au niveau national. Le cadre légal a été enrichi ces dernières années à travers la ratification de conventions et traités internationaux sur les droits des détenus, l'adoption de lois progressistes concernant les conditions de détention, et l'adoption par décret présidentiel d'un nouveau code pénal et d'un nouveau code de procédure pénal devant entrer en vigueur en juin 2022. Les dysfonctionnements persistent pourtant dans le système judiciaire du fait notamment de la méconnaissance et la non-application des règles de droit par les acteurs de la chaîne pénale et les citoyens.

L'absence de contre-pouvoirs met aussi à mal l'instauration pérenne d'un Etat de droit : depuis janvier 2020, le président Jovenel Moïse, assassiné en juillet 2021, gouvernait par décret. Cet événement bouleverse davantage le climat sécuritaire déjà extrêmement alarmant. La situation actuelle de pandémie Covid-19 n'a fait qu'aggraver la situation. Ces crises ont lieu sur fond de crise sécuritaire qui prend de l'ampleur. Depuis plusieurs mois, les bandes armées prennent possession de quartiers de la capitale, empêchant la population de se déplacer et de jouir de leur liberté de mouvement. Soumettant également la population à une violence systémique qui dépasse les forces de l'ordre et le gouvernement par intérim, l'insécurité continue de faire rage avec des enlèvements de plus en plus fréquents. De plus, Haïti est régulièrement soumis aux catastrophes naturelles et a été victime d'un séisme particulièrement destructeur en août 2021.



OBJECTIFS DU PROJET

Contribuer au renforcement de l'État de droit et au respect des droits humains en Haïti.

Contribuer à la défense et à la protection des droits des personnes privées de liberté par l'implication et la participation des acteurs nationaux en Haïti.

RÉALISATIONS EN 2021

Le projet a démarré dans un contexte sécuritaire, politique et sanitaire très compliqué qui n'a pas facilité les travaux d'ASF France en Haïti. Des activités préparatoires ont ainsi été menées en 2021 afin que 2022 soit l'année de mise en œuvre effective du projet par l'équipe dédiée au projet et le partenaire de mise en œuvre sur le terrain.

PERSPECTIVES

Sessions de formation à destination des OSC et défenseurs des droits humains sur la défense et la protection des droits civils et politiques des personnes privées de liberté.

Activités d'assistance légale à destination des personnes privées de liberté afin de favoriser l'accès au droit et à la Justice des personnes privées de liberté.

Sessions de formation à destination des acteurs de la chaîne pénale haïtienne.

Production d'outils de sensibilisation du grand public avec la création de capsules vidéo, de pièces de théâtre et d'expositions artistiques portant sur les droits des personnes privées de liberté.

Création d'un outil durable : un guide de bonnes pratiques à destination des acteurs de l'assistance légale.

PARTENAIRE TECHNIQUE

Le **Collectif d'Avocat-e-s Spécialisé-e-s en Litige Stratégique des Droits Humains (CALSDH)** est une organisation haïtienne œuvrant en faveur d'une meilleure protection des droits humains en Haïti. Il a pour objectif de mener des cas emblématiques devant les tribunaux nationaux et internationaux susceptibles d'avoir des répercussions sur la société.



FORMATIONS EN FRANCE

FORMATIONS DU CATALOGUE

En 2021, le catalogue de formations offraient 10 formations sur les thèmes suivant: le droit d'asile, les droits des femmes victimes de VBG, les droits des détenus, la défense devant la CPI, la RSE, l'environnement, la liberté d'expression et le bénévole formateur. Certaines formations étaient prévues en ligne et d'autres prévues à Toulouse ou à Paris.

Toutes nos formations étaient référencées sur DataDock et homologuées par le CNB, pour garantir la qualité de la pédagogie et la possibilité pour les apprenants de demander des prises en charge auprès de financeurs.



A cause d'un nombre insuffisant d'inscriptions, seulement une seule formation du catalogue a eu lieu: la "Formation de formateurs - fondamentaux", à Toulouse en octobre, au bénéfice de bénévoles et d'employés du siège.



« J'ai particulièrement apprécié les ateliers pratiques comme le jeu de rôle et la technique dite du mixage ! Ces connaissances me permettront d'assurer au mieux les formations sur le terrain. »

Me Clémence Cottineau,
avocate au barreau de Paris et bénévole d'ASF France

FORMATIONS SUBVENTIONNEES PAR LE FDVA

Grâce à une subvention du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) octroyée par la Région Académique Occitanie, ASF France a pu organiser 2 formations pour renforcer les compétences de ses bénévoles formateurs:

- la capitalisation des outils pédagogiques
- l'animation de classe virtuelle



LES FORMATIONS EN CHIFFRES

Taux de réalisation des formations: 25%

Taux de remplissage moyen des formations: 7 personnes sur 12, soit 58%

Taux d'homologation des formations par le CNB: 100%

Taux de satisfaction des apprenants: 89%

LES TEMPS FORTS DE 2021



MARS - JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, ASF France organisait le webinaire " Leadership féminin : pour un futur égalitaire dans le monde de la COVID-19 ». Avec notamment la participation de Michelle Dayan et Valérie Duez-Ruff, respectivement Présidente et Secrétaire Générale de Lawyers4Women (L4W), Stéphanie Lamy, chercheuse à Sciences Po Toulouse et défenseure des droits civils, co-Fondatrice de l'association Danaïdes, et Isabelle Durand, experte bénévole sur les projets d'ASF France au Mali.

AOÛT - ASF FRANCE DÉMÉNAGE !

Cet été, ASF France a déménagé ! Nous sommes heureux de vous annoncer que l'équipe siège d'ASF France est maintenant installée au 13 rue des Fleurs, dans l'établissement de l'Ordre des avocats de Toulouse. Nous remercions tout particulièrement le Barreau de Toulouse, Monsieur le Bâtonnier Pierre Dunac et toute son équipe pour avoir facilité cet emménagement et pour leur accueil chaleureux dans ces nouveaux locaux.



SEPTEMBRE - AFGHANISTAN

En août 2021, vingt ans après le renversement de leur régime, les talibans ont repris le pouvoir en Afghanistan. Un nombre important de citoyens afghans a été évacué en France et est en attente de régularisation de leur situation, et de très nombreux citoyens afghans demeurent en Afghanistan sous la menace de violations graves de leurs droits. Dans ce contexte, ASF France se mobilise pour la protection juridique de la société civile afghane, en particulier des avocats, magistrats, défenseurs des droits humains, et membres de la société civile engagés dans la défense des droits des femmes, des jeunes filles et des personnes LGBTIQ.

OCTOBRE - JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

En commémoration de la journée mondiale contre la peine de mort dont le thème était "Femmes condamnées à mort, une réalité invisible", ASF France a organisé une session de formation pour les avocats spécialisés dans la lutte contre la peine de mort. L'objectif de cette formation était de doter les participants de compétences spécifiques pour représenter de manière adéquate les personnes confrontées à la peine de mort au Nigéria.



OCTOBRE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le samedi 2 octobre s'est déroulée notre assemblée générale (AG). L'occasion pour nos membres de découvrir les rapports moral et financier de 2020, mais aussi et surtout d'échanger avec les équipes terrain et membres des pôles expertise autour des enjeux d'intervention. Des interviews, témoignages et reportages ont rythmé cette AG. Un grand moment de retrouvaille pour les membres actifs d'ASF France, et de rencontres pour ceux qui nous ont rejoints récemment. Merci à tous les personnes présentes, sur place et en visio !



NOVEMBRE - LE TRIBUNAL DU RIRE

Après un franc succès en janvier 2020, le Tribunal du Rire faisait son grand retour le 5 novembre à La Brique Rouge de Toulouse : une soirée de stand up mémorable organisée par des étudiants en Organisation et Management de l'Événement (OME) de Toulouse, au profit de notre association. Une belle mobilisation autour d'une cause qui nous rassemble : agir là où la défense n'a plus la parole. Au nom de toutes les personnes dont nous protégeons les droits, merci à tous les artistes et aux bénévoles.

NOVEMBRE - PERMANENCES SOLIDAIRES

La collaboration avec les barreaux et les Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) est un soutien majeur d'ASF France ! Pour la 7ème année consécutive, le barreau de Toulouse organisait une opération solidaire en faveur d'ASF France, permettant de récolter 8704 euros. Le barreau de Mont-de-Marsan a organisé une opération similaire le 27 octobre. Nous remercions chaleureusement les 49 avocats qui ont choisi de reverser leurs rétributions à notre association, Pierre Dunac, Bâtonnier du barreau de Toulouse et Catherine Mattioli-Dumont, Bâtonnier du barreau de Mont-de-Marsan, ainsi que les CDAD de Haute-Garonne et des Landes pour leur engagement. Mutualisons nos forces et relevons le défi de démultiplier l'accès au droit pour tous en France et dans le monde !



ASF FRANCE Webinaire-débat
DROITS HUMAINS ET ENTREPRISES
OÙ EN EST-ON ? OÙ VA-T-ON ?
09 décembre 2021 à 17h (CET)
Mamadou DIALLO, Coordinateur de projets, Action Mines Guinée
Stéphane BRABANT, Avocat, Cabinet Trinity International
Alice NAVARRO, Magistrat et Conseillère juridique du Directeur général du Trésor
Modérateur : Matthieu Bagard, Secrétaire Général d'ASF France
Gratuit - inscription obligatoire

DÉCEMBRE - DROITS HUMAINS ET ENTREPRISES

Pour marquer la journée des droits de l'homme le 10 décembre, ASF France organisait le webinaire "**Droits humains et Entreprises : où en est-on ? Où va-t-on ?**". Alors que la crise que nous traversons a accéléré la prise de conscience par les entreprises de l'importance d'avoir une stratégie RSE solide et d'aller vers une économie positive, nous avons invité trois experts à **débattre sur les enjeux relatifs au respect des droits humains par les entreprises**. Un grand merci à nos trois panélistes pour la richesse de leurs interventions :

Stéphane Brabant (avocat au Barreau de Paris) sur l'universalisme des principes applicables et des effets de l'extraterritorialité; Alice Navarro (magistrate) concernant la loi sur le devoir de vigilance; Mamadou Diallo (Action Mines Guinée) sur les impacts de l'exploitation minière sur les droits humains en Guinée.

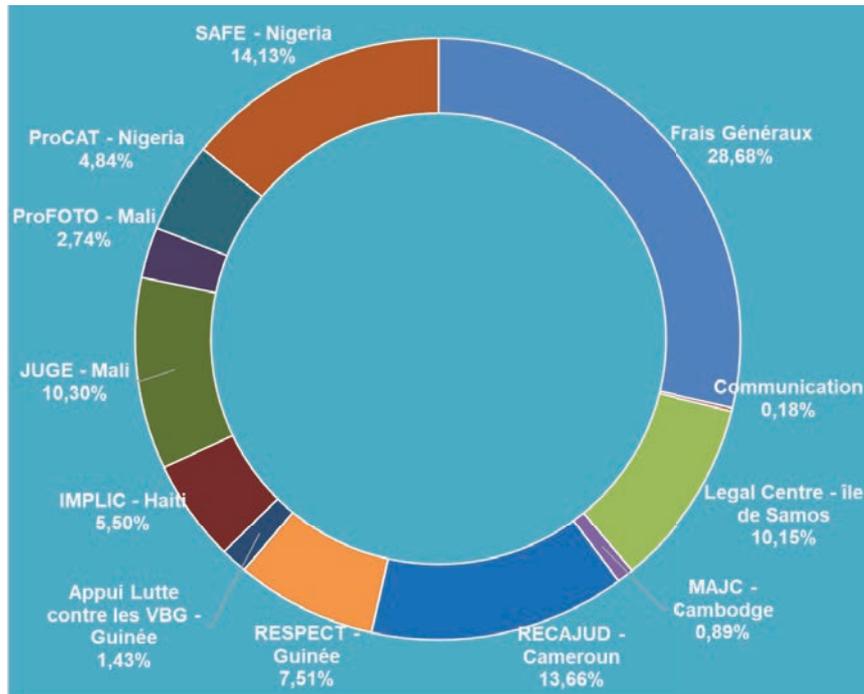
BILAN FINANCIER

La gouvernance de l'association est fondée sur deux principes clés :

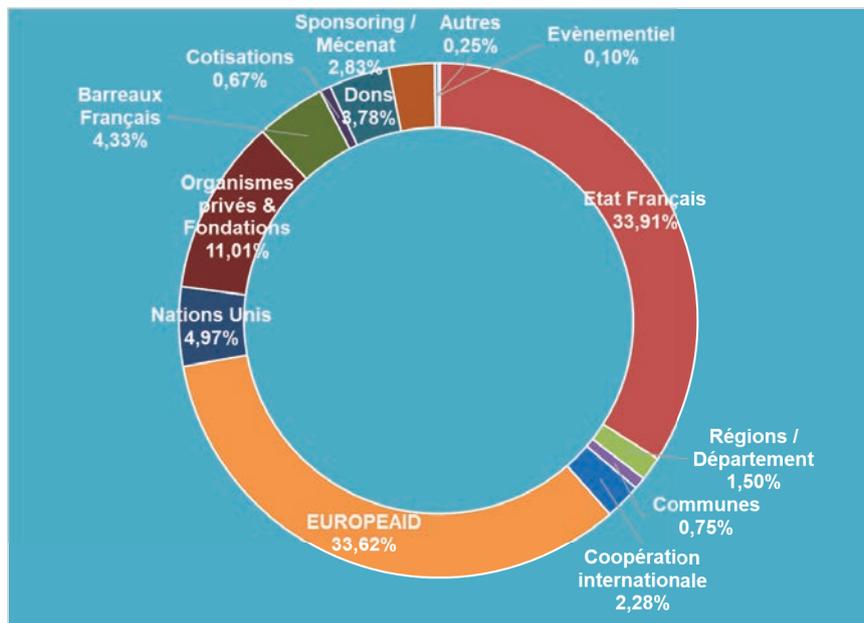
- **Indépendance** : ASF France est une association indépendante, tant du point de vue de sa philosophie d'action que du point de vue de ses moyens d'action.
- **Transparence financière** : ASF France garantit à ses membres et à toute entité avec laquelle elle est en relation la transparence sur les actions, les finances et les comptes de l'association. Elle s'engage au strict respect des règles comptables et de gestion en vigueur. Depuis sa création, ses comptes font l'objet d'une vérification et d'une certification indépendantes annuelles, dont les résultats sont accessibles. Par ailleurs, l'association instaure dans ses différentes actions le principe d'un contrôle de gestion interne, de l'évaluation indépendante régulière et de l'audit externe.

Variation du budget entre 2020 et 2021 : + 53,31%

RÉPARTITION DES CHARGES 2021



BAILLEURS & FINANCEMENTS 2021



ILS NOUS SOUTIENNENT

Les missions d'ASF France n'existeraient pas sans le soutien constant de nos partenaires. Nous sommes particulièrement fiers de nos partenaires de longue date qui écrivent avec nous l'histoire d'ASF France, mais aussi de ceux qui nous ont rejoint plus récemment : en plus de nous soutenir financièrement, tous partagent notre vision et nos valeurs.

BAILLEURS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

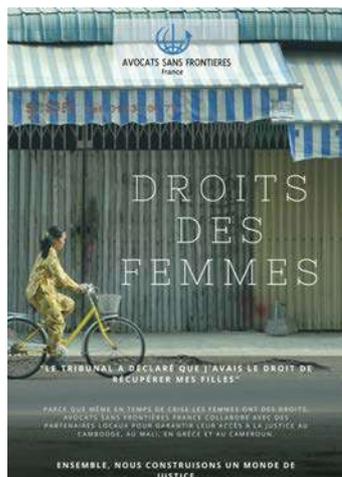


SOUTIENS PRIVÉS & MÉCÉNAT



En 2021 nous avons pu compter sur le soutien de l'Ordre des Avocats de : Agen, Annecy, l'Ariège, Bastia, Seine Saint Denis, Bourges, Brive, Chambéry, Chartres, Clermont-Ferrand, Colmar, Coutances-Avranches, Dax, Dijon, Grasse, Hauts-De-Seine, Laval, Marseille, Mont-de-Marsan, Nantes, Nîmes, Orléans, Pau, Poitiers, Pyrénées-Orientales, Reims, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Denis La Réunion, Saint-Pierre de La Réunion, Tarn-et-Garonne, Toulouse, Tours, Val d'Oise, Versailles.

VOTRE SOUTIEN EST ESSENTIEL POUR NOTRE ACTION !



Depuis sa création ASF France et ses partenaires ont renforcé l'application effective des droits humains dans 25 pays, et permis un accès à la justice à plus de 40 000 personnes. Alors qu'en 2021 la crise sanitaire est devenue une crise sociale, les inégalités se creusent toujours plus. **Aidez-nous à rester en première ligne pour accompagner les plus vulnérables !**

Vos dons nous permettent de développer nos projets, d'assurer les actions d'urgence, de renforcer nos équipes, de pérenniser nos actions, d'augmenter notre visibilité et d'étendre notre stratégie. En soutenant Avocats Sans Frontières France, vous contribuez à protéger les droits humains dans le monde entier. C'est vous qui nous donnez les moyens d'agir. **Pour tout ce que vous nous permettez d'entreprendre, merci !**

VOS DONNS EN ACTION



50€

un réfugié

bénéficie d'un accompagnement juridique à Samos

800€

une journée

de consultations juridiques gratuites dans un centre de détention

3000€

une femme

victime de VBG bénéficie d'une assistance judiciaire

8500€

20 acteurs locaux

de la justice et du droit sont formés à la promotion et au respect des droits humains

Grâce à ses soutiens, ASF France a renforcé l'application effective des droits humains dans 25 pays depuis 1998

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE, UNE FONDATION ?

Vous pouvez vous engager à nos côtés par différents moyens, notre équipe est à votre disposition pour définir avec vous un partenariat personnalisé.

Contactez **Matthias Cougnaud**

05 34 31 17 83

developpement@

avocatsansfrontieres-france.org



Bénin	Guinée	Pérou
Burkina Faso	Grèce	RDC
Burundi	Haïti	Russie
Cambodge	Kosovo	Rwanda
Cameroun	Laos	Sénégal
Colombie	Libye	Tanzanie
Congo	Mali	Tchad
Côte d'Ivoire	Nigéria	Tunisie
Gabon		

« Soutenir ASF France, c'est soutenir le combat pour les justes causes, celles où se joue la liberté et parfois la vie » **ROBERT BADINTER**



CONTRUISONS UN MONDE DE JUSTICE

JE FAIS UN DON À ASF FRANCE
Déductible des impôts !



Pour faire un don, scanner notre QR code ou rendez-vous sur notre site internet dans la rubrique "nous soutenir"

J'apporte un soutien ponctuel

30 €

Soit **10€**
après réduction fiscale

50 €

Soit **17€**
après réduction fiscale

100 €

Soit **34€**
après réduction fiscale

Autre montant :€

Merci de joindre un chèque bancaire ou Postal à l'ordre d'ASF France

J'apporte un soutien régulier par prélèvement automatique

À partir du (JJ/MM/AAAA) j'autorise ASF à prélever sur mon compte :

Chaque année : 30 € 50 € 100 € Autre montant :€

Chaque mois : 30 € 50 € 100 € Autre montant :€

Merci de compléter l'autorisation de prélèvement automatique, puis de la retourner à ASF France en y joignant un RIB

Nom du titulaire à débiter :

Nom et adresse de la Banque :

CODE BANQUE

CODE GUICHET

N° DU COMPTE

CLE RIB

Prénom et Nom ou Nom de l'organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :

Date :

Signature :

Merci de retourner ce bulletin à l'adresse de ASF France : 13 rue des Fleurs - 31000 TOULOUSE

Avocats Sans Frontières France

13 rue des Fleurs

31000 Toulouse - France

Tél. +33 (0)5 34 31 17 83

www.avocatssansfrontieres-france.org

Restez informés de nos dernières actualités !



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole